

Ministry of Education

Financial Analysis and Accountability
Branch
20th Floor, Mowat Block
Queen's Park
Toronto, Ontario M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

Direction de l'analyse et de la responsabilité
financières
20^e étage, Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto (Ontario) M7A 1L2

**2017 : SB06****NOTE DE SERVICE
DESTINATAIRES :****Surintendantes et surintendants des affaires****EXPÉDITEUR :**

Med Ahmadoun
Directeur
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

DATE :**31 mars 2017****OBJET :****Exigences relatives aux rapports financiers au 31 mars 2017**

Comme pour les années précédentes, le rapport de mars doit être soumis par les conseils scolaires afin d'appuyer le processus de la province en matière de comptes publics. Pour préparer les rapports portant sur la consolidation pour les besoins des comptes publics, le Ministère a besoin des renseignements indiqués dans le rapport de mars, comme les soldes des comptes d'actif et de passif au 31 mars 2017, les revenus et les dépenses de la période de sept mois, les renseignements supplémentaires, les soldes interorganismes du périmètre comptable du gouvernement et les activités au titre des immobilisations pour la période de sept mois.

Rapport de mars (septembre 2016 à mars 2017)

Les exigences en matière de rapports pour la période de sept mois sont très semblables à celles du rapport de mars de l'année dernière. Les conseils doivent passer en revue la partie des directives intitulée « Résumé des changements pour le rapport de mars 2017 » avant de commencer à préparer leur rapport de mars. En règle générale, les tableaux ont été mis à jour pour correspondre aux états financiers de 2015-2016 et aux formulaires des prévisions budgétaires révisées de 2016-2017. Les comptes publics de la province seront reportés par regroupement des éléments ligne par ligne à partir de cette année. Ceci est conforme aux normes comptables du CCSP ainsi que les rapports des autres provinces. Le ministère a déjà un processus en place pour la collecte de la plupart des informations pour appuyer les rapports des conseils scolaires. Un changement a été effectué concernant les revenus et dépenses interorganismes entre les conseils scolaires (Tableaux 21F/G). Le changement aux rapports par regroupement des éléments ligne par ligne n'aura aucun impact sur le mécanisme de la

responsabilité entre la province et les conseils scolaires. Les principaux changements effectués pour le rapport de mars cette année sont comme suit :

- Tableau 19A – Ce tableau sur l'évolution de la dette a été supprimé car la Division du contrôleur provincial (DCP) n'exige plus cette information.
- Tableau 21F - Les revenus reportés ont été mis à jour afin d'inclure des postes pour le personnel de bibliothèque et un montant par élève (autochtone). Des postes ont été supprimés de l'Initiative pilote des écoles vertes – Fonctionnement, Efficacité énergétique dans les écoles – Fonctionnement et Immobilisations, Subventions pour l'enseignement des langues officielles, Vérification interne – Immobilisations, Initiative pilote des écoles vertes – Immobilisations, Amélioration de l'accès à l'éducation de l'enfance en difficulté et Énergie renouvelable – Immobilisations.
- Tableaux 21F/G – Ces tableaux servent à faire rapport des revenus et dépenses inter-entités du périmètre comptable du gouvernement (PCG). De nouveaux postes ont été ajoutés afin de faire rapport des transactions entre conseils scolaires. Les conseils font déjà rapport des transactions inter-entités lorsqu'il s'agit d'autres organismes appartenant au PCG (p. ex., des collèges, des hôpitaux, des organismes, des commissions).
- Tableau 23 et 23.1 – Pour les besoins des rapports en matière d'immobilisations, des cellules ont été ajoutées pour la nouvelle source de financement des carrefours communautaires. À la page 5 du tableau 23, il s'agit de faire état des dépenses en excluant les intérêts capitalisés, afin d'assurer l'uniformité avec la présentation de cette information dans VFA. Un nouveau poste a été ajouté permettant au conseil de faire état de leurs intérêts capitalisés globaux. Les dépenses AEE et les dépenses des carrefours communautaires seront chargées par le Ministère en fonction des entrées du conseil dans VFA. Comme l'indiquait la note de service 2017 : SB03, les conseils sont tenus de déclarer leurs dépenses pour la période de sept mois dans VFA au plus tard le 13 avril 2017. Le Ministère téléchargera les données au plus tard le 20 avril 2017. Les données seront actualisées tous les lundi, mercredi et vendredi après le téléchargement initial, jusqu'au 15 mai 2017. Dans le cas des mises à jour après la date limite, veuillez communiquer avec le Ministère à l'aide des coordonnées à la fin de cette note de service
- Rapport sur les dépenses relatives à la transition vers les fiducies des avantages sociaux provinciales - Un tableau ponctuel a été ajouté pour permettre aux conseils de faire état de dépenses extraordinaires additionnelles visant à appuyer la transition des avantages sociaux des employés vers les fiducies, et ce, jusqu'au 31 mars 2017. Le Ministère examinera ces renseignements et déterminera quel niveau de remboursement peut être fourni pour ces coûts. Il n'y a actuellement aucun engagement précis relatif à un niveau de soutien donné. Pour toute question sur le formulaire, veuillez communiquer avec Nicholas.Greico@ontario.ca.

Les directives détaillées sur le rapport de mars sont accessibles, par le lien « Rapports portant sur la consolidation » du [site web du ministère](#). Nous rappelons également aux conseils

scolaires qu'ils doivent conserver les dossiers des comptes du grand livre et du grand livre auxiliaire en date du 31 mars 2017, de même que les autres dossiers et documents pertinents appuyant les rajustements spécifiés aux tableaux 19 et 20. Les conseils scolaires doivent également conserver une liste détaillée des actifs qui appuient le tableau 22 (c.-à-d. les renseignements sur les soldes et les activités).

Rapport sur les procédés spécifiés

Conformément aux années précédentes, les conseils scolaires sont tenus de demander à leurs vérificateurs externes d'appliquer les procédés spécifiés pour certains tableaux liés aux exigences du rapport financier au 31 mars 2017. Les résultats de l'examen devraient être transmis au ministère sous forme de rapport sur les procédés spécifiés. Un exemple de rapport sur les procédés spécifiés, intitulé « Rapport des comptables concernant la période allant du 1^{er} septembre 2016 au 31 mars 2017 », est accessible par le lien « Rapports portant sur la consolidation » du [site web du ministère](#).

La présente note de service sera aussi envoyée aux vérificateurs externes des conseils scolaires. Cependant, afin de s'assurer de la réception de cette note, nous demandons aux conseils scolaires d'en transmettre une copie à leurs vérificateurs. Le rapport de cette année ne comporte aucun changement important.

Liste des emprunts privés

À la demande de l'Office ontarien de financement, le Ministère procède à une collecte de données relative aux emprunts privés des conseils scolaires. Un formulaire Excel, intitulé « Formulaire des emprunts privés des conseils scolaires » permet de procéder à cette collecte de données ponctuelle (voir la pièce jointe). Le formulaire est également accessible, par le lien « Rapports portant sur la consolidation » du [site web du ministère](#). Les emprunts privés sont tout prêt accordé par des institutions financières de tierce partie. Les conseils sont tenus de fournir des renseignements sur les prêts à court terme et les prêts à long terme, en date du 31 mars 2017. Les renseignements demandés comprennent le type de prêt (p. ex., prêt bancaire, prêt par une autre entité privée), nom de l'institution financière, date à laquelle le prêt a été accordé, date d'échéance, échéance, taux d'intérêt et capital.

Date limite et soumission

Le rapport de mars, transmis au moyen du SIFE, doit être soumis d'ici le **15 mai 2017**. Le rapport sur l'application de procédés spécifiés et la déclaration de la direction signée (imprimée du SIFE en version PDF) doivent également être présentés au ministère par le conseil scolaire d'ici le **22 mai 2017**. Le formulaire Excel « Formulaire des emprunts privés des conseils scolaires », doit être présenté d'ici le **30 juin 2017**. Veuillez envoyer par courriel les trois documents mentionnés ci-dessus à reporting.entity@ontario.ca, et pour l'objet du courriel, inscrivez : « Rapport de mars 2016-2017 - <numéro à 2 chiffres du conseil ><nom du conseil> ». Exemple : « Rapport de mars 2016-2017 - 12 Toronto DSB ». Veuillez respecter la convention de nomenclature des fichiers suivante :

- Rapport sur l'application de procédés présentés 2016-2017 <numéro à 2 chiffres du conseil ><nom du conseil>
 - Par exemple, « Rapport sur l'application de procédés présentés 2016-2017 - 12 Toronto DSB »
- Déclaration de la direction 2016-2017 <numéro à 2 chiffres du conseil> <nom du conseil>
 - Par exemple, « Déclaration de la direction 2016-2017 - 12 Toronto DSB »
- Formulaire des emprunts privés des conseils scolaires <numéro à 2 chiffres du conseil> <nom du conseil>
 - Par exemple, « Formulaire des emprunts privés des conseils scolaires - 12 Toronto DSB »

Soumissions tardives

En raison de l'échéancier impératif des exigences relatives aux comptes publics de 2016-2017, le ministère ne pourra pas reporter l'échéance indiquée ci-dessus. Tout conseil qui soumet les rapports susmentionnés après les délais précisés pourrait voir sa rentrée de fonds mensuelle réduite de 50 %. Sur présentation des rapports requis, le ministère reprendra le paiement mensuel normal et y inclura le montant total retenu jusque-là.

Coordonnées

Pour obtenir de l'aide sur la navigation dans le SIFE ou sur son utilisation, ou pour toute question sur le rapport du 31 mars 2017 ou sur le rapport des vérificateurs externes, veuillez communiquer avec :

- Elizabeth Sinasac au 416 325-8527 (elizabeth.sinasac@ontario.ca),
- Patrick Pelletier au 416 325-3314 (patrick.pelletier@ontario.ca),
- Rashid Khan au 416 325-8584 (rashid.khan@ontario.ca), ou
- Andrew Yang au 416 325-4212 (andrew.yang@ontario.ca)

Pour obtenir de l'aide sur l'ouverture d'une session (nom d'utilisateur et mot de passe), veuillez communiquer avec :

- Soutien du SIFE au 416 326-8307 ou efis.support@ontario.ca.

Original signé par

Med Ahmadoun
 Directeur
 Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

Pièce jointe

c. c. : Directrices et directeurs de l'éducation
Vérificatrices et vérificateurs des conseils scolaires